



Rapport sur le Monitoring des Violations et atteintes aux droits de l'homme commises au
Burundi.

Période du mois d'avril 2023

Plan du présent rapport

- INTRODUCTION.
- ASSASSINATS
- ENLEVEMENTS
- ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES
- ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE
- CONCLUSION
- RECOMMANDATIONS

1. INTRODUCTION.

La crise politico-sécuritaire que traverse le Burundi depuis avril 2015 continue d'alimenter les violations des droits de l'homme au détriment du peuple burundais qui en paie le lourd tribut alors qu'il aspire comme ailleurs à un Etat de droit. La tendance des violations des droits de l'homme documentées depuis le début de la crise politique en avril 2015 reste presque inchangée.

Il s'agit principalement des exécutions sommaires, des disparitions forcées, des arrestations et des détentions arbitraires, des actes de torture et des mauvais traitements qui continuent à être observés.

Les victimes de ces violations restent en majorité des opposants au Gouvernement et/ou au parti au pouvoir (le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie-CNDD-FDD) ou des personnes perçues comme tels : membres de partis politiques d'opposition (en particulier du Congrès National pour la Liberté(CNL),le parti fondé par l'ancien leader des FNL, Agathon RWASA et du Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie (MSD),les sympathisants de groupes armés d'opposition, des burundais tentant de fuir le pays et de ce fait suspectés de rejoindre ces groupes , ou journalistes et membres d'organisations de la société civile. Les agents de l'Etat à l'instar des policiers, des agents du Service National de Renseignement (SNR) associés aux miliciens Imbonerakure jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD sont pointés du doigt comme les auteurs présumés de ces violations massives des droits de l'homme. L'impunité est devenue un mode de gouvernance au profit des auteurs présumés de ces violations qui semblent être à l'abri des poursuites judiciaires.

Le Rapporteur Spécial sur la situation des droits humains au Burundi qui a été nommé pour succéder à la commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi, dans son premier rapport au mois de septembre 2022 au cours de la 51^{ème} session du conseil des droits de l'homme de l'ONU a dit que : *la situation des droits de l'homme n'a pas changé de manière substantielle et pérenne au Burundi*. Parmi les facteurs de risque mis en avant par le Rapporteur Spécial, le plus important reste « le rétrécissement continu de l'espace démocratique depuis 2015 ».

Le rapport des forces n'a pas changé et désormais « le parti présidentiel concentre les pouvoirs » à tous les niveaux dans « une proportion tout à fait inédite ». Dans ces conditions, l'opposition politique, la presse et la société civile n'ont plus vraiment la capacité d'agir comme contre-pouvoirs légitimes et demander des comptes au gouvernement burundais.

Le Rapporteur Spécial ne note pas également de changements sur la « quasi-totale impunité » dont jouissent des responsables administratifs locaux et surtout les membres de la ligue des jeunes du parti CNDD-FDD, les « Imbonerakure ». Ces derniers sont encore les principaux auteurs de toutes ces violations, tout comme des agents du Service national de renseignement (SNR) et de la police et des autorités administratives locales.

A travers ses publications, ACAT-Burundi reste engagée dans un plaidoyer actif contre ces violations graves en collaborant notamment avec les mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme dans l'espoir que les victimes ou leurs familles puissent exercer leur droit à porter plainte auprès des instances judiciaires qui garantissent un procès équitable.

Concernant la période couverte par le présent rapport, **21 cas d'assassinats, 03 cas d'enlèvement, 72 cas d'arrestations arbitraires et détentions illégales ainsi que 10 cas d'atteintes à l'intégrité physique**, ont pu être répertoriés.

Malheureusement, dans la plupart des cas, les présumés auteurs ne sont pas inquiétés : des corps sans vie et pour la plupart non identifiés sont encore retrouvés dans différents endroits du pays comme : les rivières, les buissons ou dans des lieux non éloignés des habitations.

En plus, les cadavres trouvés sont vite enterrés par l'administration sans avoir été identifiés. Mais dans tout cela, s'il y avait une volonté de poursuivre les présumés auteurs, toutes les démarches seraient prises pour y arriver.

2. ASSASSINATS

Les phénomènes d'assassinats et d'enlèvements s'observent toujours au Burundi plus de deux ans après la mise en place de nouvelles institutions, la répression devient récurrente.

Ainsi pour cette période du mois d'Avril 2023, l'ACAT-Burundi a pu répertorier **21 cas d'assassinats**.

1. Dans la matinée de jeudi 6 avril 2023 vers 10 heures, le corps sans vie d'une femme connue sous le nom d'Anitha Ndaharindiye, âgée de 32 ans a été retrouvé dans un boisement d'eucalyptus, à 200 mètres de son domicile situé sur la colline Mutara de la commune de Mutumba, en province de Karusi (centre-est du Burundi). Selon des témoins de la découverte macabre, le corps de cette femme mère de cinq enfants avait été décapité par des individus non encore identifiés. Les mobiles du crime n'ont pas été élucidés.
2. Dans l'après-midi de jeudi 6 avril 2023, le corps sans vie d'un militant du Congrès National pour la Liberté (CNL), Gilbert Ndacayisaba a été retrouvé, emballé dans un sac, dans un boisement d'eucalyptus sur la colline de Karungura de la commune de Mwumba, en province de Ngozi (nord du Burundi). Selon des témoins de la découverte, Gilbert Ndacayisaba aurait été assassiné à cause de son appartenance politique. Il avait subi des menaces de la part des Imbonerakure, membres de la ligue des jeunes du Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie (CNDD-FDD) afin d'adhérer à leur parti.
3. En date du 13 avril 2023, vers 10 heures, tout près du campus Kamenge, zone Kamenge, commune Ntahangwa de la province de Bujumbura Mairie, un corps sans vie d'un homme en décomposition a été retrouvé par des passants. Selon des sources sur place, la police de la protection civile accompagnée par des agents de la Croix Rouge ont évacué ce corps vers la morgue de l'Hôpital Militaire de Kamenge après avoir désinfecté les lieux.

4. Un corps sans vie d'une femme dont le nom n'est pas identifié a été découvert mardi 11 avril 2023 en commune Bugenyuzi de la province de Karuzi. Selon des sources locales, il y a eu la découverte d'une femme enceinte et de son corps ainsi que celui de son nouveau-né qui étaient emballés dans un sac, puis jetés tout près de la rivière Ndurumu séparant les communes Buhiga et Bugenyuzi.
5. Un certain Claude NDIMUNZIGO de la province de Cibitoke a été tué par les militaires dans la nuit du 8 au 9 avril 2023 dans la réserve naturelle de la kibira. Le fait s'est déroulé sur la colline de Gafumbegeti, zone Butahana en commune Mabayi de la province de cibitoke (nord-ouest du Burundi). Selon des sources locales, la victime était membre des 17 coopératives d'extraction des minerais qui n'ont plus de licence de travail à Mabayi.
6. En date du 9 avril 2023, vers le matin, à l'endroit appelé Kwipera, tout près du bar Havana, sur la colline Kavumu, zone Muyira, commune Kanyosha de la province de Bujumbura rural, un corps sans vie du prénommé Ismaël a été retrouvé mort avec des blessures au niveau de la gorge. Selon des sources sur place, sa dernière apparition date du 8 avril 2023, vers 20 heures, la victime jouait au billard avec Joseph Ndayizeye, patron de ce bar, membre du parti CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, Ismaël a été enterré au cimetière de Kavumu en date du 9 avril 2023 sur l'ordre de la police du poste de la zone Muyira sans aviser sa famille.
7. En date du 7 avril 2023, vers 8 heures, dans la rivière Mubarazi, sur la colline Rucunda, commune Rusaka, province Mwaro, un corps sans vie en décomposition de Gérard Muderenganya, âgé de 65 ans a été retrouvé. Selon des sources sur place, sa famille n'avait plus de ses nouvelles depuis le 29 mars 2023. Selon les mêmes sources, ce corps a été repêché grâce à l'intervention de l'administration accompagnée par la police de la commune Rusaka. Le corps de la victime a été enterré le même jour sur la colline Rucunda.
8. Dans l'après-midi de jeudi 13 avril 2023, un corps sans vie en décomposition d'un homme non identifié a été découvert par des militaires en patrouille sur le rivage de la rivière Rusizi (frontière du Burundi et de la République Démocratique du Congo) au pied de la colline de Mparambo 1 de la commune de Rugombo, en province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi). Selon des sources locales, le corps du sexagénaire et père de 8 enfants, établi depuis plusieurs années en République Démocratique du Congo (RDC), avait été décapité par des individus non encore identifiés. Des habitants de la localité ont pointé du doigt deux Imbonerakure (membres de la ligue des jeunes affiliées au parti CNDD-FDD) d'être à l'origine de l'assassinat de ce sexagénaire qui voyageait avec eux, en provenance du groupement de Luvungi en RDC, avec à sa disposition une grosse somme d'argent. Les mêmes sources ont révélé que le corps de la victime a été inhumé le même jour sur l'ordre de l'administrateur communal de Rugombo, Gilbert Manirakiza.

9. En date du 13 avril 2023, dans l'après-midi, au bord de la rivière Rusizi, sur la colline de Mparambo I, commune Rugombo, province Cibitoke, Elias Ntamavyariro, âgé de 61 ans, originaire de la colline Munyika I, commune Rugombo, cultivateur de riz et orpailleur dans le groupement Itara Luvungi, plaine de la Rusizi, territoire d'Uvira en RDC, a été tué décapité par deux Imbonerakure dont Niyonzima alias Kicwa Panya, natif de la colline Mparambo I, commune Rugombo. Selon des sources sur place, ils lui ont pris une somme de trois millions de FBU. Elias Ntamavyariro était accompagné par un ressortissant congolais qui a pu s'échapper. Selon les mêmes sources Elias Ntamavyariro a été enterré sur place sur l'ordre de Gilbert Manirakiza, administrateur de la commune de Rugombo.
10. En date du 10 avril 2023, vers 16 heures, dans la rivière Mubarazi, sur la colline Gitongo, commune Mutaho, province Gitega, un corps en décomposition d'un homme non identifié a été retrouvé à 100 mètres du pont de la RN15. Selon des sources sur place, des travailleurs de l'ISABU Murongwe qui ont vu ce cadavre en premier lieu ont alerté la police et l'administration communale de Mutaho. Selon les mêmes sources, ces autorités ont retiré le corps de cette eau vers 18 heures et l'ont transporté à la morgue de l'Hôpital du district sanitaire de Mutaho à bord d'une ambulance.
11. En date du 11 avril 2023, vers 9 heures, dans la rivière Ndurumu, sur la colline Muyange, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, un corps sans vie d'une femme enceinte non identifiée a été retrouvé emballé dans deux sacs. Selon des sources sur place, ce corps sans vie a été enterré vers 15 heures sur la même colline par la population sur l'ordre de l'administrateur communal de Bugenyuzi, Jacques Mucowera.
12. En du 5 avril 2023, sur la colline Karungura, commune Mwumba, province Ngozi, un corps sans vie d'un prénommé Stanislas résidant sur cette colline, gardien des champs a été retrouvé emballé dans un sac. Selon des sources sur place, la victime gardait le champ de maïs appartenant à Pacis Mbarirende, membre du parti CNL. Selon les mêmes sources, quelques jours avant, la victime avait reçu des menaces et des gens lui disaient d'arrêter de travailler pour des membres du parti CNL. Franck Ngomanziza, Procureur de la République à Ngozi a indiqué que des enquêtes ont déjà commencé afin d'identifier des auteurs et le mobile de ce meurtre.
13. Dans l'après-midi de mardi 18 avril 2023 vers 16 heures, trois corps sans vie en décomposition d'hommes non identifiés ont été découverts dans une fosse commune par des militaires dans la réserve naturelle de la Kibira sur la colline de Myave, zone de Ndora, commune de Bukinanyana, en province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi). Selon des sources locales, ces corps qui baignaient dans une mare de sang étaient ligotés ensemble et criblés de balles. Les mêmes sources ont précisé que ces corps qui sont soupçonnés d'être ceux des rebelles rwandais des Forces de libération nationale (FLN). Ils ont été enterrés sur

place le même jour sur l'ordre de l'administrateur communal de Bukinanyana, Christian Nkurikiye.

14. Deux corps ont été trouvés le samedi 22 avril vers 16 heures sur la transversale 1 de la colline de Ruhagarika en commune de Buganda, dans la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi). Selon des habitants de la localité, les corps se trouvaient au bord de la rivière Rusizi faisant frontière avec la République Démocratique du Congo et portaient la tenue de l'armée burundaise. Les riverains de la Rusizi sont inquiets de la découverte de nombreux corps sur les rives de cette rivière, surtout que ceux-ci sont enterrés sans attendre leur identification.
15. En date du 18 avril 2023, vers 20 heures, sur la sous-colline Nanira, colline Nyavyamo, commune et province Bururi, Egide Nkuriyigoma, âgé de 33 ans, cuisinier au Lycée Bururi, a été tué décapité à coups de machettes par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, la police a indiqué qu'elle avait déjà commencé des enquêtes.
16. En date du 19 avril 2023, vers 8 heures, sur la sous-colline Rubanga, colline Muzima, commune et province Bururi, un corps sans vie d'un homme non identifié en décomposition a été retrouvé. Selon des sources sur place, ce corps a été enterré le même jour par la population sur l'ordre de l'administration locale.
17. Dans la matinée du 18 avril 2023, vers 8 heures, au bord de la rivière Nyamabuye, sur la colline Giheta, zone et commune Musongati, province Rutana, un corps sans vie d'une fillette non identifiée a été retrouvé. Selon des sources sur place, au niveau de la gorge de la victime se trouvaient des blessures. Selon les mêmes sources, son corps a été évacué vers la morgue de l'Hôpital Musongati.
18. En date du 23 avril 2023, vers 6 heures du matin, dans une vallée séparant les collines Mahonda et Rukoba de la commune et province Gitega, un corps sans vie d'un certain Egide Ntaconzoba a été retrouvé par des gens qui se rendaient à l'Eglise. Son corps présentait des blessures au niveau de la tête et de la gorge. Selon des sources sur place, vers 8 heures, Modeste Ngendakumana, chef de colline Rukoba a informé ce cas à l'administrateur communal de Gitega, Docteur Jacques Nduwimana. Selon les mêmes sources, celui-ci a donné l'ordre au chef de colline Rukoba d'organiser l'enterrement.

3. ENLEVEMENTS

1. Le prénommé Janvier Ngendakuriyo, ancien employé de l'Assemblée Nationale a été enlevé de chez lui en date du 12 avril 2023 vers 18h30 à Gatunguru de la zone de Rubirizi en commune Mutimbuzi de la province de Bujumbura dite Bujumbura Rural. Selon des proches de la victime, il a été enlevé par des hommes armés à bord d'une voiture Toyota

Probox sans mandat judiciaire, après des alertes des activistes des droits humains, le service de renseignement a accepté qu'il le détenait, il a été libéré après deux jours de détention secrète.

2. En date du 21 avril 2023, vers 15 heures, au centre du chef-lieu de la commune Matana, province Bururi, Léandre Nkurunziza, policier à la retraite, chef de sécurité à la société CMC-ORASCOM au projet hydroélectrique de Jiji et Murembwe, a été arrêté à son domicile et a été embarqué à bord d'un véhicule par des agents du SNR sans mandat judiciaire vers une destination inconnue.
3. En date du 11 avril 2023, vers 19 heures, au quartier Bukirasazi, zone Kinama, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, François Minyaka, âgé de 60 ans, membre du CNL a été tabassé à son domicile par quatre personnes en tenue civile et a été embarqué sans mandat judiciaire à bord d'un véhicule de marque Toyota Pick-up de vitres teintées sans numéro d'immatriculation vers une destination inconnue.

4. **ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES**

Plusieurs cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ont été opérés au cours de ce mois d'avril 2023. Cette chasse à l'homme dirigée contre les opposants ou supposés au Gouvernement actuel est conduite principalement par des miliciens Imbonerakure soutenus par les administratifs en vue de les traquer.

Ainsi, pour cette période, **72 cas d'arrestations arbitraires et détentions illégales** ont été répertoriés.

1. Dans l'après-midi de mardi 4 avril 2023, 61 fidèles d'une congrégation religieuse appelée « World's Glory Church of Christ » ont été arrêtés au chef-lieu de la province de Ngozi (nord du Burundi) par la police et conduits au cachot du commissariat de la police dans cette province sans mandat judiciaire. Selon des sources locales, tous ces fidèles ont été arrêtés pendant leur prière qui se déroulait dans une maison située dans le quartier de Kinyami 2 du chef-lieu de la province de Ngozi. Les mêmes sources ont révélé que tous ces 61 fidèles dont 29 femmes ont été incarcérées dans des conditions particulièrement déplorables et étaient logés dans de petites cellules pleines sans espace suffisant.
2. Trois militants du parti du Congrès National pour la Libération (CNL) de la colline Rweza, commune Ryansoro en province de Gitega sont détenus au cachot de cette commune depuis jeudi 6 avril 2023. Selon des sources sur place, Ils seraient accusés d'avoir battus un chef de colline membre du parti CNDD- FDD. Leur entourage évoque plutôt des mobiles politiques suite à l'attitude habituelle d'harcèlement des opposants politiques.

3. En date du 10 avril 2023, Pacifique Mahoro, un activiste des droits des personnes handicapées et employé de la Brarudi a été arrêté par des agents du SNR à Ruziba de la commune Kabezi de la province Bujumbura, alors qu'il se rendait à l'ouverture solennelle du centre d'encadrement des enfants handicapés. Il a été arrêté sans titre, sans être communiqué des motifs de son arrestation, détenu dans un endroit tenu secret sans communication avec sa famille.
4. En date du 6 avril 2023, sur la colline Ngaruzwa, commune Ryansoro, province Gitega, Pierre Claver Nduwumakama, cultivateur, âgé de 36 ans, Berchimas Bankuwunguka, cultivateur, âgé de 38 ans et Rénovat Kezakimamana, chômeur de niveau D7, âgé de 29 ans, tous membre du parti CNL ont été arrêtés par des policiers sur l'ordre de l'OPJ Gad Bizimana. Selon des sources sur place, ils ont été conduits au cachot du commissariat provincial de police de Gitega. Selon les mêmes sources, ils ont été accusés à tort d'avoir battu un chef de colline en date du 26 mars 2023. Cependant, des membres du parti CNDD-FDD qui étaient avec lui au cabaret ont indiqué que ce chef de colline était ivre quand il rentrait et est tombé. L'OPJ Gad Bizimana a refusé d'écouter des témoins à décharge en faveur de ces membres du parti CNL.
5. En date du 13 avril 2023, vers 7 heures, dans le marais de Nyakijima, colline Shango, commune et province Ngozi, Catherine Havyarimana, âgée de 60 ans et ses fils Enock Mpawenimana, âgé de 18 ans et Abraham Bigirimana, âgé de 18 ans, enfant adoptif, tous de la sous-colline Taba, colline Gisagara ont été arrêtés par Joseph Martin Bucumi, administrateur de la commune Ngozi. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de détruire des champs de riz. Selon les mêmes sources, les victimes avaient retardé le sarclage et l'administrateur avait saisi leur champ et l'a distribué injustement à la coopérative Sangwe. Ils ont été conduits au cachot de la police judiciaire pour l'interrogatoire.
6. Olivier Bugegene, ancien journaliste de la Radio Publique Africaine a été arrêté le jeudi 27 avril 2023 par des agents du service national des renseignements (SNR) à son domicile situé dans le quartier de Kibenga, zone Kinindo de la commune urbaine de Muha au sud de la capitale économique Bujumbura. Selon des sources sur place, les mobiles de son interpellation n'ont pas été communiqués et il n'a pas accès au droit de visite par sa famille.

5. ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE

A part les assassinats et les arrestations arbitraires, d'autres violations des droits de l'homme ont aussi été documentées au cours de ce mois d'avril 2023.

En effet, les imbonerakure, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, qualifiés de milices par les Nations Unies, continuent à faire la pluie et le beau temps à travers tout le pays où ils s'arrogent le droit de malmenier la population surtout celle appartenant aux partis politiques de l'opposition en se livrant aux actes de torture sans qu'ils ne soient inquiétés. Ils sont soutenus dans ces sales besognes par l'administration de la base au sommet.

Ainsi, **10 cas d'atteintes à l'intégrité physique**, ont été recensés durant ce mois d'avril 2023.

6. TORTURE

1. En date du 5 avril 2023, sur la colline Gahwazi, commune et province Ngozi, Emmanuel Niyongabire, Thierry Bigirimana, Ildefonse Minani, Gérard Ntunzwenimana et Jean Paul Bahati, tous membres du parti CNL ont été battus et arrêtés par des membres de la milice Imbonerakure sur l'ordre de Joseph Martin Bucumi, administrateur de la commune Ngozi. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de planter des bananiers au bord de la route sur laquelle Honorable Agathon Rwaswa, président dudit parti devait passer pour rencontrer des responsables de ce parti dans cette province. Selon les mêmes sources, ils ont été libérés le même jour grâce au plaidoyer des responsables de ce parti ayant contacté le Commissaire provincial de police et le Procureur de la République à Ngozi.
2. En date du 18 avril 2023, sur la colline Kibingo, zone Murima, commune et province Kayanza, Rudahusha, âgé de 49 ans, a été battu par des habitants sur l'ordre de Thaddée, chef de cette colline. Selon des sources sur place, cette victime a été accusée de sorcellerie par ces habitants de la colline Kibingo. Selon les mêmes sources, ce chef de colline Kibingo avait ordonné aux habitants de le brûler après l'avoir battu. Adrien Nyandwi, chef de zone Murima est intervenu en empêchant la population de le tuer. Thaddée a été arrêté et conduit au cachot du commissariat Kayanza. Rudahusha a été évacué vers le centre de santé Murima où il a été hospitalisé.
3. En date du 7 avril 2023, vers 2 heures du matin, sur la colline Muyange, commune et province Muramvya, Silvère Nsabimana alias Munyana, âgé de 55 ans, veuf, a été tué décapité à coup de machette par son beau-fils, Sauli Ndikumana, âgé de 32 ans en complicité avec Révérien. Selon des sources sur place, Silvère Nsabimana dormait quand ces deux présumés auteurs ont défoncé la porte de sa maison. Les voisins qui ont entendu des cris se sont réveillés et sont intervenu trop tard car Silvère était déjà mort. Selon les mêmes sources, ils ont appréhendé Sauli Ndikumana, gendre de la victime tandis que son complice a pris le large. Des membres de la milice Imbonerakure de la colline ont blessé

le présumé auteur qui a été amené par après à l'hôpital de Muramvya le lendemain où il a été gardé par la police jusqu'en date du 11 avril, jour de son transfert au cachot de police de Muramvya.

7. COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES

1. En date du 1er avril 2023, vers 16 heures, sur la colline Butwe, commune Matana, province Bururi, un prénommé Elie, âgé d'environ 22 ans a été battu à coups de poings par trois membres de la milice Imbonerakure dont Samuel, gérant du marché de Matana. Selon des sources sur place, la victime a perdu connaissance et a été trouvée agonisant par Honorable Bosco qui passait. Ce dernier l'a évacué vers l'hôpital de Matana tandis que les présumés auteurs n'ont pas été inquiétés pour leurs actes.
2. En date du 5 avril 2023, vers 19 heures, au marché de Bugenyuzi, commune Bugenyuzi, province Karuzi, Thomas Itangishaka, chef de zone, membre du parti CNDD-FDD a été tabassé et blessé au niveau de l'œil droit par Aaron Ndayizeye, âgé de 26 ans, Bruno Niyomwungere, âgé de 32 ans et Rukundo, âgé de 41 ans, tous membres de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, ils étaient dans un bar appartenant à Waziri quand ils l'ont battu. Selon les mêmes sources, ces Imbonerakure ont cassé également cassé sa moto.
3. Dans la nuit de vendredi 14 avril 2023, Edouard Hatungimana, un veilleur à l'hôtel Nircade situé au chef-lieu de la province de Bururi (sud du Burundi), a été grièvement blessé à coups de machettes par des hommes non identifiés qui lui ont tendu une embuscade alors qu'il rentrait à son domicile sis à la colline de Kabuye, au centre de la province de Bururi. Selon des sources locales, Edouard Hatungimana, retraité de l'armée burundaise, a perdu trois doigts dans cette attaque pendant qu'il tentait de se défendre. Les mêmes sources ont précisé que la victime a été évacuée à l'hôpital de Bururi pour une prise en charge médicale.

8. CONCLUSION.

Le mois d'avril 2023 couvert par le présent rapport reste caractérisé par de violations graves des droits de l'homme comme les périodes précédentes. Le phénomène récurrent des corps sans vie découverts dans divers endroits comme les rivières, les buissons puis enterrés hâtivement par des responsables administratifs met en exergue une complicité présumée des hautes autorités avec les criminels.

Dans un contexte où la Justice et les Institutions Nationales des Droits de l'Homme comme la CNIDH et l'Ombudsman semblent être pris en otage par l'Exécutif, l'aboutissement des enquêtes menées par le Ministère public sur des atteintes au droit à la vie ou des disparitions forcées restent hypothétiques en particulier lorsque les victimes sont des opposants politiques ou des défenseurs des droits de l'homme.

Certains administratifs à la base en complicité avec des policiers et des miliciens Imbonerakure s'illustrent dans ces violations en toute impunité d'où la tendance continuelle des autorités à la renonciation de la responsabilité de protéger la population au profit des intérêts sectaires.

L'appareil judiciaire continue ainsi à couvrir ces crimes opérés en violation de la procédure qui régit la chaîne pénale au Burundi. Nous remarquons particulièrement des crimes qui se commettent au sein de la communauté et des ménages mais qui restent impunis suite à l'impunité qui gangrène le système judiciaire burundais, à la corruption ou au fait que les auteurs sont des administratifs ou des imbonerakure.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et mettre fin aux récurrentes violations des droits humains.

- **RECOMMANDATIONS.**

- *A l'endroit du gouvernement du Burundi de :*

- ✓ Veiller à assurer la sécurité de la population et mener des enquêtes sur ces corps qui sont régulièrement retrouvés dans différents endroits du pays sans que les auteurs de ces assassinats ne soient identifiés.
- ✓ Se saisir des cas de crimes dans les ménages pour des allégations de sorcellerie ou des conflits fonciers qui deviennent monnaie courante suite à l'impunité gangrène le système judiciaire.

- *Aux institutions nationales de droit de l'homme de :*

- ✓ Se ressaisir en usant de leur pouvoir que leur confère la loi pour promouvoir le respect des droits de l'homme au Burundi face aux nombreux cas récurrents de violations de droits de l'homme.

- *A l'endroit de la communauté internationale :*

- ✓ Suive de près l'évolution critique de dégradation des droits de l'homme en tenant compte des facteurs de risque pouvant aggraver la situation des droits de l'homme au Burundi.